Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260713-2026_110-DE

Roi Morvan Communauté

Extrait du registre des délibérations
Séance du 9 juillet 2026

L'an 2026, le jeudi 9 juillet à 17H30, le conseil de communauté de Roi Morvan Communauté, légalement convoqué le 3 juillet s'est réuni à Langonnet sous la présidence de Monsieur Sébastien WACRENIER, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Délégués titulaires : *Mesdames et Messieurs : Gilles BERNARD, Benoît BERNY, Jean-Michel BOUEDEC, Laurent BOUKANDJA, Myriam CHENAIS,, Bernard COSPEREC, Renée COURTEL, Paul COZIC, Christian FAIVRET, Marilyne FEBVIN, Maryse FLEGEO BRACHET, Bérangère FRITZ, Floriane GUILLANIC, David GUILLOUX, Jean-Luc GUILLOUX, Eric JEAN, Martine LE BARTZ, Erwan LE CORRE, Monique LE CREN, Solenn LE FERREC, Annie LE GAL, Thierry LE NY, Jean-Charles LOHE, Michel MORVANT, Caroline NENEZ, Pierre-Marie QUESSEVEUR, Fabrice RAUD, Yvonne RAYER, Benoît RIVALAN, Daniel SKOCZ, Morgane ULLIAC, Liliane VAILLANT, Corinne VOLA, Sébastien WACRENIER*

Délégués suppléants : *Mesdames et Messieurs : /*

Etaient absents / excusés : *Mesdames et Messieurs : Christophe CARARIC, Claudine CORFDIR, René GRY, Michel LAVOLE, Annie LE GOFF, Gwendoline LE STER, Gérard RIO, Laëtitia ROYANT, Natacha SANNIER, Raymond SIOU*

Pouvoirs *: Claudine CORFDIR à Eric JEAN, Michel LAVOLE à Caroline NENEZ, Gwendoline LE STER à Paul COZIC, Laëtitia ROYANT à Sébastien WACRENIER*

Nombre de membres au conseil :	*44*
Présents :	*34*
Votants :	*38*

Le quorum de 23 membres présents est atteint

A été nommé secrétaire de séance : Eric JEAN

2026_110

Déchets et économie circulaire – Rapport annuel 2025
Service public de prévention et de gestion des déchets

La loi 2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte modifie la dénomination et les modalités de communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets désormais appelé rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets.
Le décret 2015-1827 du 30 décembre 2015 met à jour les indicateurs techniques et financiers, fondés sur la comptabilité analytique dont fait l'objet le service, devant figurer dans le rapport sur le service public de prévention et de gestion des déchets.

Chaque année, le Président présente à l'assemblée délibérante ce rapport destiné à l'information des élus et des usagers dans les six mois suivant l'année écoulée. Le rapport et l'avis de l'assemblée délibérante sont mis à disposition du public et publié sur le site Internet de la collectivité.

→ **Les élus présents prennent acte du rapport annuel 2025 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés**
Ce document sera à la disposition du public via le site Internet de la collectivité.

→ *Adopté à l'unanimité*

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260713-2026_110-DE

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Sébastien WACHENIER